

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

Présents : Thierry LHUILLIER, Michel HUGON, Lydie LE GALL, Jocelyne LE BAIL, Raynald FOUCHER, Anne VEDRENNE, Fabrice NOCERA, Bernard LAGIER, Hervé ISSARTEL, Christine BRUNEL.

Absente : Caroline BRES

4 Procurations :

- Christopher BLACHE à Jocelyne LE BAIL
- Isabelle COMTE à Lydie LE GALL
- Gilbert FREYDIER à Michel HUGON
- Marie-José GUERGUY à Thierry LHUILLIER

Après la lecture des délibérations du Conseil Municipal précédent, Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour. Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

REGIE COMMUNALE DE LA BIBLIOTHEQUE

Actuellement, la bibliothèque municipale est gérée par convention entre une association (LIRE A MARSANNE) et la commune qui met à disposition de cette association un agent (Caroline COSTE), des locaux et accorde une subvention communale annuellement. Mais, compte tenu du manque de bénévoles pour une prise de responsabilités à la direction de cette association et en accord avec la Présidente actuelle, Bernadette PORTE, une dénonciation de la convention a été effectuée par la commune et exposée à l'assemblée générale de l'association de la Bibliothèque le 30 novembre dernier. Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une régie communale pour la Bibliothèque à partir de janvier 2018.

TARIFS COMMUNAUX

Présentation est faite par Fabrice NOCERA, Conseiller Municipal chargé des finances, de la fixation des tarifs communaux après réunion de la Commission Communale des Finances. Les tarifs sont les suivants :

CIMETIERE

Columbarium (30 ans) : 630 €

Concession (30 ans) : 250 € ml

CANTINE : du 1^{ER} septembre 2018 au 31 août 2019

1 repas : 4.50 €

Carnet de 10 tickets : 41 €

SALLE POLYVALENTE (ESPACE DES BUIS) :

Résident à MARSANNE :

- 1 jour : 490 €

- Week-end : 345 €

Extérieur 0 MARSANNE et association extérieure :

- 1 jour : 490 €

- Week-end : 815 €

Association marsannaise : Gratuit

Chauffage : 50 € du 15 octobre au 30 avril

SALLE DES ASSOCIATIONS (MAISON DU CARTONNAGE)

Association marsannaise : Gratuit

Résident à MARSANNE :

- 1 jour : 150 €

- Week-end : 200 €

DISPOSITIONS COMMUNES pour la location de l'ESPACE DES BUIS et de la MAISON DU CARTONNAGE :

Caution de 600 €

Forfait de 100 € en cas d'absence de ménage (Sortie des poubelles, nettoyage du mobilier, balayage de la salle).

LOCATION DE MOBILIER :

- CHAISE : 1 €
- TABLE : 5 €
- FORFAIT DE LIVRAISON (Sur la commune seulement): 40 €

COPIE DE DOCUMENT : 0.81 €

IRRIGATION :

- Branchement :
 - . Petit terrain : coût réel
 - . Grand terrain : coût réel
- Consommation : coût réel et au prorata de la superficie du terrain après réception de la facture émise par le Syndicat d'Irrigation. La facturation sera effectuée au 1^{er} trimestre de l'année N+1. En cas de changement de domicile, la facturation sera effectuée au prorata de la durée de consommation en mois plein entre le 1^{er} avril et le 30 octobre.

TAXE DE RACCORDEMENT à l'eau potable : coût réel

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- MARCHE HEBDOMADAIRE (Vendredi matin, place Auguste Canon) :
 - . Abonné : 0.70 € m/l
 - . Non abonné : 1.90 € m/l avec taxe minimale de 2.50 €
- TERRASSE DE CAFE et RESTAURANT : 5.30 € m²
- COMMERCANT NON SEDENTAIRE
 - . 40 € pour 1 jour
 - . 20 € pour une ½ journée
- CAMION DE PIZZAS : 175 €/an

EAU (Application au 1^{er} juin 2017) :

- Abonnement : 70 €/an
- Consommation humaine : 0.77 €/m³
- Consommation animale : 0.65 €/m³
- Taxes de l'Agence de l'Eau

ASSAINISSEMENT : Selon les tarifs communiqués par la Communauté d'Agglomération de MONTELIMAR avec une TVA de 10 %.

TAXE DE SEJOUR : Compétence transférée à la Communauté d'Agglomération de MONTELIMAR.

DEVIS EAU

Michel HUGON, adjoint au maire chargé de la Commission Communale de l'Eau, expose au Conseil Municipal la nécessité de sécuriser le captage de Baboui et propose à l'assemblée l'intervention d'une entreprise spécialisée (ARROGAGE-PRO, Saint Gervais sur Roubion) pour un montant prévisionnel de 4 910 € hors taxes. Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord à la réalisation de ces travaux.

PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire présente à l'assemblée la demande d'un agent communal concernant une réduction de son temps de travail hebdomadaire en raison de son état de santé. Avis favorable du Conseil municipal pour fixer à 20 h hebdomadaire le poste de l'agent concerné, à partir du 3 janvier 2018.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » (ZAE) A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELIMAR-AGGLOMERATION

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence obligatoire de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique... » a été transférée à la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération depuis le 1^{ER} janvier 2017. Après exposé de M. le Maire, le Conseil municipal donne son accord pour approuver les conditions financières et patrimoniales des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Zones d'activité économique » à la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR-AGGLOMERATION.

CONVENTION RANDONNEE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de Montélimar-Agglomération afin d'ouvrir la forêt communale à la circulation des randonneurs pédestres, équestres et vététistes, sur les sentiers de randonnées élaborés par l'EPIC (L'Office de Tourisme de Montélimar-Agglomération).

AVENANT DE BAIL POUR LA GENDARMERIE

Avis favorable de l'assemblée concernant un avenant au bail de la gendarmerie dont le loyer annuel est de 58 290 €.

SUBVENTION COMMUNALE POUR UNE SORTIE SCOLAIRE DES ELEVES DE L'ECOLE JEANNE D'ARC

Suite à la demande de subvention émanant de la Directrice de l'Ecole Jeanne d'Arc, Mélanie TORTEL, le Conseil Municipal donne son accord pour le financement partiel d'une sortie scolaire de deux classes du 5 au 9 février 2018. Un versement de 50 € par élève marsannais sera effectué. Il est précisé que le montant de cette subvention est identique à celle qui est allouée aux élèves du Groupe Scolaire Emile Loubet.

INDEMNITE DE BUDGET ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

Accord de l'assemblée délibérante pour attribuer une indemnité de conseil (480 € au total) aux comptables de la Trésorerie de Montélimar.

SUBVENTION COMMUNALE POUR RAID HUMANITAIRE

Exposé est fait de la demande de subvention présentée par une association d'étudiants « RETROCYLINDRE 26 » pour un raid humanitaire au Maroc. Ce partenariat sera ainsi l'opportunité pour la commune de bénéficier d'un support de communication original sur une Renault 4L. Avis favorable de l'assemblée pour l'attribution d'une subvention de 50 €.

Marsanne, le 18/12/2017
Le Maire,
Thierry LHUILLIER